

COMMUNE DE BEAUCROISSANT

Mise en Place du service d'accueil minimum
JEUDI 4 AVRIL 2019
Sans garderie périscolaire, ni cantine

Mise en place d'un service d'accueil minimum à condition que les effectifs soient compatibles avec notre capacité d'accueil soit 30 enfants maximum. Par souci d'équité, en cas de dépassement du seuil de 30 enfants, le service ne sera pas organisé. Nous comptons donc sur votre sens des responsabilités afin que seuls les parents qui n'auraient pas d'autre alternative puissent bénéficier de ce service.

Nous demandons aux parents qui se trouvent dans l'incapacité de trouver un autre mode de garde de s'inscrire en mairie au plus tard le Mercredi 3 avril 2019 avant 10h00. Aucune inscription ne se fera par téléphone OU par courriel au-delà de cette date et heure.

En fonction du nombre d'enfants inscrits, nous confirmerons ou infirmerons par voie d'affichage l'organisation du service minimum d'accueil.

Concernant les modalités d'inscription :

Vous devez **IMPERATIVEMENT** inscrire votre enfant en **MAIRIE** au plus tard **le MERCREDI 3 AVRIL 2019 avant 10h00**

Au-delà de cette date aucune inscription ne sera prise en compte.

Concernant les modalités pratiques :

L'accueil des élèves se fera par l'entrée des primaires pour l'ensemble des élèves (maternelle et élémentaire) - les horaires restent inchangés :

08h20	→	11h30
13h20	→	16h30

Attention : Tous les enfants devront être accompagnés jusqu'au portail et remis au personnel communal.



Les services de garderie et de cantine ne seront pas assurés.

Michelle BONVALLET

Adjointe en charge des affaires scolaires